

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 31 décembre 1918

N° 14

VASTES PROJETS POUR LE RAPATRIEMENT DE L'ARMÉE

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE AU PEUPLE CANADIEN POUR LE JOUR DE L'AN

De même que le Canada a pris une magnifique part à la lutte, il doit prendre une part non moins digne à l'obtention des résultats sans lesquels ses sacrifices ne signifieraient rien.

Sir Robert Borden a adressé le message que voici au peuple canadien, à l'occasion du jour de l'an :

Londres, 31 décembre 1918.

Au peuple du Canada :

Nous entrons dans la nouvelle année au lendemain des événements les plus étonnants et les plus significatifs qu'ait jamais enregistrés l'histoire de l'humanité. Pendant les deux derniers mois, de grands empires se sont évanouis, des gouvernements fondés sur l'absolutisme se sont écroulés, des nationalités longtemps tenues en servitude se sont émancipées, de nouvelles nations ont surgi et, avec elles, de nouvelles relations internationales.

La victoire qui a été remportée par les forces de la liberté et de la justice rend possible un triomphe élevé et durable, qui donne au monde désolé par la guerre une assurance certaine de paix permanente. A moins que cette assurance ne puisse être donnée et reçue, notre présente civilisation repose sur un fondement instable. Des siècles de progrès lents et douloureux ont abouti à une lutte mondiale rendue infiniment plus terrible par l'état avancé de la science et par le plus grand contrôle des forces que la nature a mises à la disposition de l'humanité.

CONFÉRENCE DE LA PAIX.

La prochaine conférence de la paix doit, en premier lieu, s'occuper de l'établissement d'un nouvel ordre de paix, dans le monde. Ce projet rencontre des difficultés et des problèmes dont on ne peut guère s'exagérer l'importance. C'est une tâche d'une difficulté presque incroyable de contrôler les ambitions matérielles et territoriales, et les jalousies des nations, de manière à ce que leurs puissances et leur influence soient mises à profit pour le but commun du maintien de la paix du monde et de la punition du mépris de la loi ou d'une agression de la part d'un état récalcitrant. Pourtant, les sacrifices, les souffrances et les peines par lesquels l'humanité a passé exigent que ce triomphe plus noble soit remporté.

En rapport avec cette tâche, il y a nombre de questions difficiles à résoudre, impliquant des considérations économiques, financières et territoriales. Et chacune d'elles est d'une grandeur et d'une difficulté suffisantes pour mériter toute l'attention du prochain conseil des nations.

Les délibérations de la conférence de la paix toucheront intimement aux intérêts présents et futurs du Canada, à presque tous les égards. Pour cette raison et parce que les plus hautes autorités m'ont représenté que l'on étudiait déjà les conditions de paix, je suis venu à Londres, il y a plus d'un mois. Depuis lors, j'ai été très occupé, avec mes collègues, à délibérer au sujet des conditions de la paix et à faire des préparatifs pour la conférence de la paix qui s'approche.

SOYONS CONFIANTS !

Il y a quatre ans, notre pays, absorbé comme il l'était par des problèmes de développement intérieur, n'a pu éviter d'être entraîné dans le conflit qui affectait vitement les destinées des états britanniques. Les délibérations qui sont maintenant en cours, pour assurer la paix du monde, sont donc d'une importance infinie pour nous, comme pour toutes les nations. Je comprends que mon devoir comme premier ministre demande que je m'occupe avec le plus grand soin des affaires de la population qui m'a confié, il y a plus d'un an, un mandat si élevé. Mais je suis convaincu que pendant ces délibérations ou au moins jusqu'à ce qu'on ait atteint des conclusions définies, mon premier devoir envers mon pays exige ma présence ici. De même que le Canada a pris dignement et sans égoïsme une orgueilleuse part à la lutte maintenant si heureusement achevée, il doit prendre une part non moins digne et remarquable à l'obtention des résultats sans lesquels ses sacrifices et ceux de toutes les nations ne signifieraient rien.

Les fardeaux que l'avenir nous réserve sont pesants; mais ils ne sont rien, en comparaison du patrimoine qui est le nôtre.

Avec des remerciements solennels pour le bienfait de la paix et animés, en dépit de la fatigue de la guerre, par le même esprit qui a jusqu'ici maintenu notre attitude, entrons dans la nouvelle année avec courage, avec détermination et avec confiance.

(Signé) R. L. BORDEN.

SOLUTION EFFICACE DE LA DÉMOBILISATION

Organisation officielle d'un mécanisme transcanadien qui embrasse tous les aspects du retour de nos héros et de leur réintégration dans la vie civile.

Les projets compréhensifs du gouvernement, relativement au rapatriement et à l'emploi des soldats, sont définitivement confiés à un comité du cabinet, aidé par une division virtuellement nouvelle du service public établie pour voir à la solution de ces problèmes, par un comité ordonnateur choisi dans le personnel de la division et des autres divisions intéressées du service, et par des comités consultatifs des quatre éléments directement intéressés du comité-chef.

BONS PROGRÈS ACCOMPLIS.

La préparation aux problèmes en jeu marche à l'heure actuelle. Le comité du cabinet comprend: sir James Loughheed, ministre du Rétablissement civil des soldats; les honorables Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur; N. W. Rowell, président du Conseil privé; J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation; T. A. Crerar, ministre de l'Agriculture, et G. D. Robertson, ministre du Travail, qui tous donnent virtuellement leur énergie entière à l'étude des aspects variés des questions à résoudre.

M. H. J. Daly, de Toronto, qui vient d'être nommé directeur du rapatriement et de l'emploi des soldats, est à la tête de la division, et le secrétaire en est M. Vincent Massey, ancien secrétaire du comité de guerre du cabinet. Le personnel, recruté surtout chez les soldats de retour, est tout organisé, et le travail avance dans les bureaux, édifice Plaza, Ottawa. Le comité ordonnateur siège presque tous les jours.

Les comités consultatifs sont formés comme suit: (a) W. D. Tait, de Halifax; David L. Lougham, d'Ottawa et Vancouver; R. B. Maxwell, de Winnipeg, représentant l'association des vétérans de la grande guerre; (b) mesdames T. Robson, de Winnipeg; Boulby, de Windsor, Ont.; Mlle Hela Reid, de Montréal, représentant l'élément féminin; (c) le maire Church, de Toronto; le maire Fisher, d'Ottawa; le maire Costello, de Calgary; M. W. D. Lighthall, de Montréal, secrétaire de l'union des municipalités canadiennes, représentant les municipalités, (d) et les re-

présentants du travail, qui restent à nommer.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Les fonctions des comités consultatifs comportent l'expression des opinions et des idées des sphères sociales qu'ils représentent, et leur action à titre consultatif. Il est évident qu'ils exerceront une influence importante sur le lancement des programmes découlant du mouvement général.

Les membres de ces comités consultatifs assistent aux séances du comité ordonnateur, dont les prérogatives comportent: 1, la surveillance de la démobilisation sous tous ses aspects; 2, la découverte des défauts dans les projets proposés et les organismes adoptés; 3, la radiation de toute perspective de dédoublement; 4, la suggestion des améliorations et des plans complémentaires. Le comité ordonnateur a le pouvoir de s'adjoindre les services d'experts venant de l'extérieur, et qui ont des connaissances particulières sur les phases diverses de la vie nationale.

Le comité ordonnateur a l'avantage d'avoir l'aide d'un bureau efficace de publicité allié au département de l'Information publique. La publicité de presse est soumise à M. W. H. Greenwood. On a lancé une campagne pour faire comprendre au public canadien, au moyen d'articles de journaux, de plaquettes et de con-

[Suite à la page 2.]

PLUS D'ESPACE POUR LES EXPÉDI- TEURS CANADIENS.

Il a été officiellement annoncé que durant le mois de janvier les compagnies de navigation opérant entre le Royaume-Uni et le Canada auront le contrôle de 15 p. 100 de l'espace réservé au fret, au lieu de 10 p. 100 comme par le passé.

F. C. T. O'HARA,
Sous-ministre.
Département du Commerce,
21 décembre 1918.